



Anpe : allocations trop-perçu

Par **elo73000**, le **22/12/2010** à **22:45**

Bonjour,

Je vous explique mon problème. En mai 2010 j'ai fait un courrier à l'attention de pôle emploi pour un courrier qu'ils m'on envoyer concernant des trop-perçu.

Je commence par le début :

En effet, j'étais inscrite chez eux en tant que demandeur d'emploi quand je cherchais du travail, et quand j'en ai trouvé un, je percevais des allocations, et donc j'ai tout de suite signalé le fait que je travaillais pour stopper les allocations de chômage. (travail du 10 octobre 2009 au 10 janvier 2010)

Ils m'ont obligé à prouver mon contrat, chose que j'ai fait une fois reçu mon contrat, et m'ont demandé encore une fiche de paie, et après en me réclamant une fiche de paie car le contrat suffisait pas.

Ils ont jamais rien fait pour arrêter les virements... Et quand je me suis retrouver au chômage, jusqu'à ce jour j'ai le droit à rien. pendant plusieurs mois j'ai reçu des dossier en double et en triple pour des réinscriptions chez eux en tant que chômeur, les dossiers se croisaient, et me demandait toujours les même papiers soit disant qu'ils les avait perdu. Ou pas eu de ma part. (En gros ils m'ont fait perdre du temps)

En même temps, j'ai reçu un courrier me disant que je leur devais de l'argent que j'ai perçu en trop). J'ai fait un courrier pour leur demander une remise gracieuse de la dette (sachant qu'il m'avais radié de la liste de demandeur d'emploi alors qu'eux même m'ont dit : un CDD permet de rester inscrit pour pouvoir chercher un emploi stable et de durée indéterminée) J'ai donc alors raté 2 rendez-vous pour cause je travaillais, pour eux ce sont des absences injustifiées

et ils m'ont désinscrit des demandeur d'emploi.

J'habite chez mes parents et depuis janvier 2010 il me doit aussi de les aider (argent : loyer par exemple...) Aujourd'hui je n'est pas de travail, et suis dans l'impossibilité de payer, je peux même plus payer un loyer à ma mère pour aider (mon père décédé il y a 3 mois) j'ai reçu aujourd'hui, un courrier daté du 16 décembre concernant une prochaine procédure de mise en demeure si je ne paye pas (délai maximum jusqu'au 1er janvier).

Le courrier que j'ai fais en mai 2010 je n'ai jamais eu de réponse, j'ai relancé plusieurs fois, et plusieurs fois on m'a envoyé baladé, jusqu'à ce jours on m'a proposé aucun échéancier, alors que je suis retourné les voir à de nombreuses reprise, on me dit que mon dossier reste sous le coude la dernière fois qu'ils m'ont versé quelque chose cela à été 600 euros car je leur avait fait comprendre

Par **elo73000**, le **22/12/2010** à **22:47**

Le courrier que j'ai fais en mai 2010 je n'ai jamais eu de réponse, j'ai relancé plusieurs fois, et plusieurs fois on m'a envoyé baladé, jusqu'à ce jours on m'a proposé aucun échéancier, alors que je suis retourné les voir à de nombreuses reprise, on me dit que mon dossier reste sous le coude la dernière fois qu'ils m'ont versé quelque chose cela à été 600 euros car je leur avait fait comprendre que j'étais dans le besoin (loyer à mes parents, banque...) donc ils ont déduit 600 euros de la dette (à ce jour il reste donc 1340,36 € au lieu de 1936,96 € à leur devoir). je n'ai jamais eu de réponse de leur part.

Quels recours puis-je avoir ? dois-je refaire une demande d'échéancier ou une demande de remise gracieuse ? Peuvent-ils saisir les meubles de ma mère ou l'appartement sachant que j'ai un petit frère mineur ??

Que dois-je faire vraiment ? car étant poli, ils me prenne pour une imbécile depuis le début de l'année.

j'espère avoir bien expliqué le problème et attend vos conseils